



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

10 septembre 2025

La séance est ouverte à 20h15 par [Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal](#).

L'appel nominal fait ressortir la présence de 31 conseillers, 11 personnes excusées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Adopté tel que présenté.

2. Vote sur la non-lecture du procès-verbal de la dernière séance

Accepté à la majorité

3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 11 juin 2025.

L'ordre du jour est accepté avec ses corrections à l'unanimité.

4. Communications du bureau

[Madame Line Seewer, Présidente](#), informe que la prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 8 octobre, le lieu restant à préciser, et que la suivante se tiendra le jeudi 4 décembre en présence de Monsieur Croci-Torti, Préfet.

Elle annonce avoir reçu les démissions de Madame Sara Alves et de Madame Micheline Pilet-Caille, ce qui entraîne trois postes vacants au sein du GDSR ainsi que la nécessité de nommer un nouveau suppléant à l'ASPHIL.

La Présidente rappelle ensuite les règles de bienséance : téléphones en mode silencieux ou avion, interdiction de répondre aux appels sauf urgence, et obligation pour les membres de piquet d'avertir le bureau. Tout départ de la salle entraîne un contre-appel suivi d'un nouvel appel.



5. **Préavis no 43/25** de la Municipalité au Conseil communal relatif à la modification de l'article 8 des statuts d'EPUDEHL, rapport de la commission lu par Monsieur Roland Guex, qui demande d'accepter les conclusions du préavis tel que présentés.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, souligne que les difficultés de quorum ne concernent pas uniquement l'EPUDEHL, mais également d'autres associations intercommunales. Il estime que la solution proposée est la meilleure et se déclare à disposition du Conseil.

Madame Line Seewer, Présidente, ouvre la discussion et invite les conseillères et conseillers à prendre la parole. Personne ne demandant la parole, elle déclare le débat clôt, et rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Roche	
Vu	le préavis N°43/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'adoption des statuts d'EPUDEHL;
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
Décide	d'adopter la modification de l'article 8 des statuts d'EPUDEHL.
Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité	



6. Préavis no 44/25 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit d'apurement pour la construction du Canal du Haut-Lac.

[Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller](#), demande à être récusé pour le préavis 43-2025 en raison de ses fonctions professionnelles. Madame Line Seewer, Présidente, en prend acte.

Rapport de la commission lu par [Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller](#), qui demande d'accepter les conclusions du préavis tel que présentés.

Rapport de la Commission des finances lu par [Madame Lucette Marsoni, Conseillère](#), qui demande d'accepter les conclusions du préavis tel que présentées.

[Monsieur Eric Portner, Municipal](#), précise que le premier crédit relatif au Canal du Haut-Lac, accepté en 2019, s'élevait à CHF 264'052.-, correspondant à la participation de la Commune de Roche sur un total de CHF 10'040'000.- de frais.

[Madame Line Seewer, Présidente](#), ouvre la discussion et donne la parole aux conseillères et conseillers. Aucune intervention n'étant sollicitée, elle constate la fin des débats et rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Roche	
Vu	le préavis N°44/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit d'apurement pour la construction du Canal du Haut-Lac
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
Décide	<ol style="list-style-type: none">1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 108 884.28 pour apurer les montants engagés en complément au préavis 36/20192. D'amortir cette dépense supplémentaire en une seule fois par un prélèvement au fond de réserve Domaine et Bâtiments (9282.2)
Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité	



7. **Préavis no 45/25** de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos "La Rotzérane". Rapport de la commission lu par Monsieur Olivier Delacrétaç, Conseiller, demande d'accepter les conclusions du préavis tel que présentés.

Rapport de la Commission des finances lu par **Monsieur Pascal Mijajlovic, Conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions du préavis tel que présentées.

Madame Line Seewer, Présidente, donne la parole à la Municipalité.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, indique qu'une économie de deux tiers de la consommation électrique, soit environ CHF 4'500.– par an, est attendue.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, regrette que le terrain A ne soit pas inclus dans le préavis, alors que la possibilité d'un éclairage futur avait été évoquée. Il souhaite savoir pourquoi cette question n'a pas été intégrée.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, répond que l'urgence concerne le terrain B dont les installations sont obsolètes. L'équipement du terrain A pourra être envisagé ultérieurement avec un nouveau comité, l'investissement étant nettement plus important.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, remercie pour la réponse, mais exprime sa déception, estimant qu'un préavis englobant les deux terrains aurait permis au Conseil de se prononcer, rappelant qu'il est possible pour le Conseil de le faire amender.

Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller, relève une erreur dans le rapport de la Commission des finances, où la conclusion mentionne « la Municipalité » au lieu de « la Commission des finances ».

La Présidente constate qu'aucune autre intervention n'est demandée. Elle déclare le débat clos et rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Roche	
Vu	Le préavis N° 45/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos « La Rotzérane »
Oui	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
Décide	<ol style="list-style-type: none">1. D'autoriser la Municipalité à remplacer l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos « La Rotzérane » ;2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 49'600.00 TTC pour réaliser ces travaux ;3. De financer ce montant par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt.
Les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité avec un avis contraire.	



8. Proposition du Monsieur Gilles Nagloo

Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller, propose que les jetons de présence de la séance soient versés en don à la commune de Blatten, récemment touchée par une tragédie.

Monsieur Olivier Delactrétaç, Conseiller, soutient la proposition sur le fond, mais demande que le vote ait lieu à bulletin secret. Cette demande étant appuyée par un cinquième de l'Assemblée, il est décidé d'y procéder.

Monsieur Nagloo, Conseiller, retire ensuite sa proposition. Plusieurs interventions suivent :

– **Monsieur Jean-Marc Ecuyer, Conseiller**, déclare que, si Blatten mérite ce soutien, d'autres sites touchés par des difficultés pourraient également en bénéficier, mais que selon lui, il n'est pas logique de soumettre une telle décision à un vote à bulletin secret.

– **Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller**, salue la proposition de Monsieur Nagloo et justifie sa proposition au vote secret, considérant que chacun doit pouvoir décider librement s'il souhaite participer à titre personnel.

– **Madame Patrizia Weber, Conseillère**, partage son émotion face à la situation vécue à Blatten et exprime son soutien à l'aide proposée.

– **Madame Monica Lumbrici-Preite, Conseillère**, indique que le Secrétariat se tient à disposition pour transmettre les jetons des conseillers qui souhaiteraient volontairement les offrir.

La Présidente constate qu'aucune autre intervention n'est demandée et passe au point suivant de l'ordre du jour, relatif aux communications de la Municipalité.

9. Communications de la Municipalité

Madame Aurélie Tulot, Syndique, informe que la procédure du concours du projet DUO est en cours et se déroule favorablement. Le lauréat sera désigné prochainement. Elle annonce un vernissage prévu le 9 octobre 2025 à 18h, suivi d'une exposition publique du 10 au 23 octobre à la salle des Salines, chaque après-midi. Elle invite les conseillères et conseillers à venir découvrir les projets présentés.

Monsieur Eric Portner, Municipal, rappelle que le préavis n° 08/2022 sur la réfection des chemins AF est arrivé à son terme. Les travaux sont achevés, les factures réglées et le dossier transmis à Lausanne pour subventions. Le projet se clôt positivement, avec un bonus de plus de CHF 90'000.– ayant permis d'absorber quelques imprévus.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, informe des rénovations en cours à la salle de la Rotzérane : buvette, luminaires, tapisseries, rideaux et sanitaires déjà refaits ; les peintures et vestiaires suivront durant les vacances d'automne.

Il annonce l'organisation d'un cinéma en plein air le vendredi suivant, dès 18h30, dans le verger (apéritif, film pour enfants puis projection principale).

Concernant les défibrillateurs, il indique que de nouvelles boîtes ont été acquises : l'un sera placé à l'extérieur de la Rotzérane et l'autre probablement au centre du village, près du temple.

Enfin, il fait le point sur la construction de la nouvelle crèche « Les Cabris », dont l'inauguration est prévue le 15 novembre, avec ouverture officielle le 5 janvier 2026.



10. Divers.

Madame Line Seewer, Présidente, ouvre la parole au Conseil.

Monsieur Jean-Marc Eccuyer, Conseiller, s'inquiète de l'état du bâtiment du Tonnelier et de la toiture de l'ancien collège des Salines.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, répond que le bâtiment du Tonnelier, déclaré insalubre, fera l'objet d'une réfection pour laquelle un préavis sera présenté l'an prochain. Les locataires ont reçu congé avec un délai d'une année. Des offres d'architectes sont en cours. Concernant la toiture du collège des Salines, il confirme que la situation est suivie, des mesures de contrôle et de sécurité ayant été mises en place, en attendant une rénovation future.

Monsieur Jean-Marc Ecuyer, Conseiller, corrige, et dit qu'il parlait de l'ancien collège

Monsieur Cattin confirme que là aussi pour les Salines 4 se sera aussi traité.

Monsieur Valmir Mustafa, Conseiller, signale la présence de dépôts de matériaux inappropriés près de la benne à végétaux de l'étang.

Monsieur Eric Portner, Municipal, indique qu'il transmettra la remarque aux services compétents.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, interroge la Municipalité sur l'avancement des travaux de la gare, sur la réfection de la rue et sur l'utilisation future du rez-de-chaussée du bâtiment.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, annonce la fin des travaux d'aménagement de la place pour la mi-octobre 2025. La réfection des routes, incluse dans le projet d'agglomération PA5, dépendra des subventions fédérales et n'interviendra pas avant 2028. Concernant le rez-de-chaussée, les CFF n'ont pas encore décidé de son affectation, mais des projets de café ou de petite épicerie sont envisagés.

Madame Lucette Marsoni, Conseillère, informe que la commune de Villeneuve a opté pour un camion-piscine et interroge sur la position de Roche face au projet de piscine couverte à Yverdon.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, répond que le camion-piscine est à disposition des élèves durant cinq semaines grâce à l'ASPIHL et que la Municipalité suit avec intérêt le projet d'Yverdon, en collaboration avec la commune d'Aigle. Il précise que l'abonnement des élèves couvre déjà le trajet jusqu'à la Badouthèque, ce qui faciliterait l'accès, mais qu'aucune décision concrète n'est encore prise.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, ajoute que le sujet relève avant tout de l'ASPIHL et qu'il appartient à ses délégués de l'aborder en conseil intercommunal.

Madame Angela Jordan, Conseillère, demande des précisions sur les mises à l'enquête de la place de jeu et de la zone de détente.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, indique que l'opposition concernant la place de jeu a été levée et que les travaux pourront démarrer prochainement. En revanche, des oppositions subsistent pour la zone de détente ; des discussions sont en cours et l'avis de la commission d'urbanisme a été sollicité.

Monsieur Olivier Delacrétaç, Conseiller, relève que les chemins de montagne n'ont pas été entretenus cette année.

Monsieur Eric Portner, Municipal, répond que cette tâche incombe au GFA (Gestion Forestière des Agittes) et qu'elle rappellera à cet organisme ses obligations.

Monsieur Delacrétaç ajoute que le GFA a réalisé des travaux entre Tête-Ronde et Belle-Place, en refaisant le chemin à l'aide d'une machine et en reconstruisant un pont endommagé par un caillou, et salue donc tout de même leur travail.





Enfin, **Monsieur Maxime Crisinel, Conseiller**, attire l'attention sur le manque de visibilité à la sortie de la déchèterie.

Monsieur Eric Portner, Municipal, confirme que la question est à l'étude et que des solutions pour améliorer la sécurité seront examinées.

Madame Line Seewer, Présidente, clôt les divers en rappelant que le prochain Conseil communal aura lieu le **8 octobre 2025**.

Elle cède ensuite la parole à la Secrétaire pour le contre-appel.

Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Présidente

Line Seewer



Secrétaire

Sarah Lambert-Deubelbeiss